

UNIVERSITÉ DE MONTRÉALASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 487^e séance extraordinaire tenue 28 mai 2007, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur-exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Christine Colin, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. André Ferron, M. Denis Gougeon, M. Christian Casanova (en l'absence de M. Jacques Gresset), Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Serge Larochelle, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, Mme Fahima Nekka, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, M. Jesús Vázquez-Abad; M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; une représentante des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Réal Lallier, M. André Racette, Mme Louise Hélène Richard.

Absents : Le vice-recteur à la recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Daniel Dumouchel, Mme Claire Durand, M. Dominique Garrel, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, Mme Line Labbé, M. Raymond Lalande, M. Philippe Langlais, M. François Lespérance, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Benoît Moore, M. Jean-Guy Nadeau, M. René Parenteau, M. Raymond Perrin, les représentants du personnel enseignant : Mme Isabelle Jordi, Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les représentants des étudiants : M. Nicolas Veilleux; les représentant du personnel : M. Stephan Meloche; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Andrée Labrie, Mme Sophie Langlois, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : La vice-rectrice—International et vie étudiante, Mme Martha Crago; un doyen : M. Michel D. Laurier; les représentants du corps professoral : M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Josée Harel, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Létourneau, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude; les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DE SÉANCE</u> :	M.	Jacques Frémont (pour les délibérations AU-487-1, 3 à 6)
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u>	Mme	Danielle Salvail

Le recteur étant en déplacement vers Montréal en raison d'une réunion qui a eu lieu tôt ce matin à Ottawa, la présidence de l'Assemblée est assumée par le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques jusqu'à l'arrivée du recteur. Le *provost* déclare l'assemblée ouverte et remet la parole au président des délibérations.

Sur l'invitation du président des délibérations, en l'absence du porte-parole du Comité de l'ordre du jour et du suppléant au porte-parole, M. Serge Larochelle, membre du Comité, accepte de donner lecture du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/487^e/646.

À la suite d'interventions de la part du vice-recteur exécutif et du *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, le président des délibérations invite les membres à voter sur les propositions suivantes portant sur la modification de l'ordre du jour :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de traiter le point 9 de l'ordre du jour au plus tard à 16 heures.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de traiter le point 2 dès l'arrivée du recteur.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Ordre du jour
 - POINTS PRIVILÉGIÉS
 - 2. Agrément de l'Assemblée universitaire en vue de la nomination d'un vice-recteur
 - 3. Comité des règlements
 - Rapport recommandant le texte de la modification des statuts, en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures
 - 4. Recommandation au Conseil en vue de la nomination de membres à la Commission des études
 - 5. Élection d'un membre au Comité de nomination de l'Assemblée
 - 6. Comité de nomination
 - Nominations à différents comités de l'Assemblée : recommandations du Comité
 - a) Comité des différends : nomination d'un membre et de deux membres suppléants
 - b) Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres
 - c) Comité de la recherche : nomination de trois membres professeurs et d'un membre étudiant
 - d) Comité des règlements : nomination d'un membre
 - e) Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres
 - f) Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un membre détenant une formation juridique et président, d'un membre professeur, et d'un membre suppléant au professeur
 - g) Comité de la planification : nomination de deux membres
 - h) Comité de discipline : nomination de quatre membres nommés parmi les membres du personnel enseignant
 - AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
 - 7. Rapport du Comité de la planification
 - Création de l'École de santé publique de l'Université de Montréal
 - 8. Rapport du Comité de la planification
 - Livre blanc
 - 9. Rapport du Comité du budget de l'Assemblée sur le projet de budget 2007-2008 de l'Université
 - 10. Prochaine séance
 - 11. Clôture de la séance

AU-487-2

AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE EN VUE DE LA
NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR

AU-487-2

Ce point a été traité à la suite du point 6, dès l'arrivée du recteur, conformément à ce qui a été décidé par l'Assemblée au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

Le recteur informe les membres qu'à la suite de l'annonce de la démission du vice-recteur—Recherche en titre à compter du 1^{er} juin, un processus en vue de nommer un successeur a été enclenché. Le candidat retenu est M. Joseph Hubert, actuellement doyen à la Faculté des arts et des sciences et qui est bien connu des membres de cette Assemblée. M. Hubert étant retenu à l'extérieur pour recevoir un prix dans sa discipline, il ne peut assister à cette réunion, et a prié le recteur de présenter ses excuses à l'Assemblée.

En réponse à une question de M. Samir Saul, le recteur indique que le vice-recteur entrera en fonction le 1^{er} juin.

Le recteur demande l'agrément de l'Assemblée à la nomination de M. Joseph Hubert à titre de vice-recteur—Recherche à compter du 1^{er} juin 2007.

Les scrutateurs retenus au point 5 sont à nouveau nommés et les membres de l'Assemblée renoncent de la même manière à l'initialisation des bulletins de vote.

L'Assemblée procède au scrutin.

La secrétaire générale annonce les résultats suivants en regard de l'agrément à la nomination proposée : 44 voix pour; 4 voix contre; 7 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Joseph Hubert à titre de vice-recteur—recherche.

L'Assemblée reprend l'étude des points inscrits à l'ordre du jour à partir du point 7.

AU-487-3

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

AU-487-3

- Rapport recommandant le texte de la modification des Statuts, en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures

A-21/486^e/640, A-21/487^e/640.1, A-21/486^e/643

Le président des délibérations invite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et administratrice associée exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des études supérieures à faire la présentation de ce point de l'ordre du jour.

La vice-rectrice adjointe précise qu'il s'agit de poursuivre l'étude de la modification des Statuts de l'Université en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures qui a débuté à la séance précédente et où il avait été convenu de revenir sur deux éléments, soit l'article concernant la procédure de nomination du doyen et celui concernant l'assemblée de faculté de la nouvelle Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP. Elle réfère les membres au document A-21/487^e/640.1, qui présente les propositions de formulation pour les deux articles concernés, soit l'article 28.03 et 30.02 des statuts. Il s'agit de deux propositions d'amendement au document A-21/486^e/640.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à disposer de la première proposition d'amendement, portant sur l'article 28.03 des statuts. Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

Que, conformément à la proposition de formulation consignée au document A-21/487^e/640.1, l'article 28.03 des Statuts figurant au document A-21/486^e/640 soit libellé comme suit : « Malgré les articles 28.01 et 28.02, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales est un vice-recteur ou un vice-recteur adjoint nommé par le conseil après consultation des professeurs membres du conseil de la faculté qui sont visés à l'article 29.02 e). Le conseil établit les modalités de cette consultation et forme à cette fin un comité présidé par le recteur ou son représentant et composé, en outre du membre qu'il nomme, de deux membres nommés par le conseil de la faculté ».

Le président des délibérations invite l'Assemblée à disposer de la deuxième proposition d'amendement, portant sur l'article 30.02 des statuts.

Concernant cette proposition d'amendement, M. Denis Monière s'informe du sens de l'expression : « de tous les professeurs qui sont aux programmes de deuxième et troisième cycles », qui lui apparaît nébuleuse.

La vice-rectrice adjointe se dit d'accord avec l'avis présenté par M. Monière. Elle souhaiterait proposer un amendement à cette formulation, de manière à ce que la phrase se lise comme suit : «Malgré l'article 30.01, l'assemblée de la Faculté des études supérieures et postdoctorales se compose, pour chaque année universitaire, de tous les professeurs de l'Université de Montréal ». À l'invitation du président des délibérations, la vice-rectrice adjointe en fait une proposition de sous-amendement. La proposition est appuyée. Aucune intervention n'étant demandée, la proposition de sous-amendement est adoptée à l'unanimité.

Se reportant à la proposition principale concernant cet article, selon le document A-21/487^e/640.1, et au sous-amendement adopté, le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de reformulation de l'article 30.02. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée passe ensuite à l'étude de la proposition principale, consignée au document A-21/486^e/643, dont lecture est donnée.

Personne ne désirant intervenir sur la proposition principale et personne ne demandant le vote, la proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

l'Assemblée universitaire approuve les modifications aux Statuts de l'Université en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures, ainsi que la résolution du Conseil visant l'adoption de ces modifications, conformément aux documents A-21/486^e/640 et A-21/487^e/640.1 modifié.

AU-487-4

RECOMMANDATION AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION
DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

AU-487-4

La secrétaire générale présente le dossier relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences et de la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article de l'article 22 f) de la charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de
l'Université de nommer Mme Sylvie Normandeau,

vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, et de nommer MM. Vincent Ranger, Éric Peters et Maxime Desmarais-Tremblay, membres étudiants de la Commission des études.

AU-487-5 ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE AU-487-5
A-21/487^o/650

Le président des délibérations invite la secrétaire générale à faire la présentation de ce point et lui demande de rappeler à l'Assemblée la procédure d'élection applicable en l'espèce, soit celle de l'article 8.01 des Statuts de l'Université. La liste des personnes mises en candidatures comporte deux noms, et a été transmise aux membres le 17 mai dernier.

Cela étant, l'Assemblée nomme les deux scrutateurs suivants : M. Jacques Larose et M. Christian Casanova.

L'Assemblée convient également de renoncer à l'initialisation des bulletins de vote qui sont distribués aux membres.

L'Assemblée procède au scrutin. Le résultat du vote est le suivant : Mohamed Ben Amar : 33 voix; Laurence McFalls : 21 voix.

À la majorité, l'Assemblée universitaire nomme M. Mohamed Ben Amar membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2011 mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

AU-487-6 COMITÉ DE NOMINATION AU-487-6
- Nominations à différents comités de l'Assemblée :
recommandations du Comité

A-21/487^o/645

Les recommandations du Comité sont consignées au document A-21/487^o/645. Le *provost* et président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire présente ce point.

AU-487-6a) Comité des différends : nomination d'un membre et de deux AU-487-6a)
membres suppléants

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

Mme Guylaine Vallée (professeure titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un deuxième mandat,

Mme Suzanne Laberge (professeure titulaire au Département de kinésiologie) et Mme Louise Rolland (professeure titulaire à la Faculté de droit) comme membres suppléants aux autres membres,

pour des mandats de trois ans, échéant le 31 mai 2010.

AU-487-6b) Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres AU-487-6b)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

Mme Julie Bouchard (étudiante au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences) et M. Najib Lairini (chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences) comme membres pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011 mais ne dépassant leur mandat à l'Assemblée universitaire.

AU-487-6c) Comité de la recherche : nomination de trois membres professeurs et d'un membre étudiant AU-487-6c)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

Mme Joëlle Margot (professeure titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences), pour un deuxième mandat de trois ans échéant le 31 mai 2010;

M. Gilles Lavigne (professeur titulaire au Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire) et M. Michel Seymour (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) comme membres professeurs, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2010;

M. David Paradis (étudiant au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre étudiant, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2009.

Mme Anne-Marie Boisvert présente une remarque à titre de doyenne de la Faculté de droit, sur le fait que les membres de sa Faculté sont souvent appelés à siéger à des comités où la compétence en matière juridique est requise et qu'il en résulte une forte représentation de la Faculté au sein des mêmes comités. Au nom de la Faculté, elle exprime le souhait que la participation des membres de sa Faculté œuvrant au sein des comités soit plus diversifiée et non seulement réservée aux comités où des compétences juridiques sont requises. Elle signale également qu'il serait important que les disciplines du droit, des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales soient représentés à divers comités importants de l'Assemblée, dont le Comité de la recherche.

AU-487-6d) Comité des règlements : nomination d'un membre AU-487-6d)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
l'Assemblée universitaire nomme M. André Blouin (professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire) comme membre au Comité des règlements, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

AU-487-6e) Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres AU-487-6e)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral :

M. Daniel Boisclair (professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences), pour un deuxième mandat,

Mme Louise Gagnon (professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières) et Mme Pierrette Gaudreau (professeure titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine) comme membres au Comité,

pour des mandats de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

AU-487-6f) Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : AU-487-6f)
nomination d'un membre détenant une formation juridique et président,
d'un membre professeur, et d'un membre suppléant au professeur

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants :

M. Alain Roy (professeur agrégé à la Faculté de droit) comme membre professeur détenant une formation juridique et qui préside le Comité,

Mme Marianne Kempeneers (professeure agrégée au Département de Sociologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre professeur et M. Philippe Richard (professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation) comme membre suppléant au professeur,

pour des mandats de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

AU-487-6g) Comité de la planification : nomination de deux membres AU-487-6g)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Laurence McFalls (professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences) et M. Vincent Ranger (étudiant au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences), à titre de membres nommés par l'Assemblée universitaire au Comité de la planification, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

AU-487-6h) Comité de discipline : nomination de quatre membres nommés parmi les membres du personnel enseignant

AU-487-6h)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Comité exécutif :

de renouveler la nomination de M. Jean-Luc Sénécal (professeur titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine) et de Mme Diane Veilleux (professeure agrégée à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) au Comité de discipline,

de nommer membres M. Maxime B. Rhéaume (chargé de cours à la Faculté de droit), et M. Jacques Rouillard (professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences),

pour des mandats de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

Le recteur s'étant joint à l'Assemblée, le président des délibérations invite les membres à passer au point 2, relatif à l'agrément de l'Assemblée à la nomination d'un vice-recteur. Le recteur remercie le provost de l'avoir remplacé et préside l'Assemblée à compter de ce moment.

AU-487-7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION
- Création de l'École de santé publique de l'Université de Montréal

AU-487-7

A-21/487^e/647

Le président des délibérations invite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures ainsi que la vice-doyenne—Santé publique, sciences de la santé et relations internationales de la Faculté de médecine à présenter ce point. Le projet relatif à la création de l'École de santé publique a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité de la planification.

Dans sa présentation, la vice-rectrice adjointe décrit le projet de la création de l'École de santé publique comme étant novateur et rassembleur. Elle donne la parole à la vice-doyenne, après avoir précisé la contribution de cette dernière à ce projet depuis le tout début.

La vice-doyenne trace les grandes lignes du processus ayant conduit au rapport consigné au document A-21/487^e/647, et fait état notamment des nombreuses personnes qui y ont œuvré et qui ont été consultées. Le projet est donc le résultat d'un large consensus.

La création de l'École permettra de faire plus et mieux en enseignement, recherche et valorisation des connaissances en santé publique, explique la vice-doyenne. Elle décrit le contexte où l'on voit un intérêt important et croissant pour la santé publique au Canada. La création de l'École vise à potentialiser davantage le travail des diverses unités de santé publique de l'Université et à assurer, notamment, la compétitivité de l'Université de Montréal en ce domaine.

La vice-doyenne précise que le terme « école » est une expression consacrée qui évoque les grandes écoles américaines, nord-américaines et européennes de santé publique. Elle ajoute que le concept de santé publique est très large et englobe une vaste gamme de méthodes issues de plusieurs disciplines de la santé et des sciences sociales qui, au-delà des disciplines liées aux quatre facultés partenaires, inclut de façon non limitative le droit,

l'aménagement et les communications, pour ne nommer que celles-là. La vice-doyenne termine sa présentation en passant en revue divers éléments contenus au document A-21/487^e/647.

La vice-rectrice adjointe souligne que l'École permettra de réunir les forces existantes en santé publique à l'Université de Montréal et de catalyser de nouvelles initiatives. Cela se fera par une structure novatrice qui n'est pas rattachée à une faculté en particulier, mais qui est transversale en raison des liens qu'elle maintiendra avec les différents départements et facultés. Il s'agit d'une structure transfacultaire ayant son propre conseil, lequel pourra se donner les comités nécessaires au bon fonctionnement de l'École. Les professeurs et les étudiants demeureront rattachés à leur département ou à leur faculté. Il en est de même des programmes. Toutefois, une reconnaissance de l'École pourra se faire par divers moyens qui restent à préciser, par exemple par une mention sur le diplôme.

Le président des délibérations remercie les présentatrices et invite les membres de l'Assemblée à intervenir sur la proposition de création de l'École de santé publique.

M. Jean Portugais s'informe des partenaires externes du projet de l'École de santé publique.

Parmi les partenaires envisagées, la vice-rectrice adjointe mentionne l'institut national de santé publique, l'Agence canadienne de santé publique et les Directions de santé publique, dont plusieurs ont déposé un mémoire dans le cadre de la consultation tenue. La vice-doyenne ajoute que les Centres de santé et de services sociaux constituent également des partenaires éventuels, entre autres dans la mesure où, depuis quelques années, ils remplissent une mission de première ligne. D'autres exemples de partenariats concernent l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, et l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail. Mais les principaux partenaires restent les Directions générales de santé publique et l'Institut national de santé publique, lequel est d'ailleurs affilié à l'Université de Montréal.

M. Samir Saul mentionne que le document lui a paru convaincant. Il présente toutefois une réserve sur le texte mis en exergue, qu'il suggère de reformuler. Ainsi, dans le cas où ce document serait utilisé et diffusé pour faire connaître l'École, M. Saul estime que le contenu mis en exergue devrait rendre compte de manière plus significative des composantes les plus intéressantes de ce projet.

La vice-rectrice adjointe et la vice-doyenne prennent note de la suggestion présentée.

M. Michel Seymour observe que certaines composantes du projet présenté dans le document s'apparentent à des questions prises en compte dans la préparation du document d'orientations stratégiques, dont les questions liées à la recherche interdisciplinaire, aux thèmes transversaux, à l'identification de thématiques porteuses, à la recherche appliquée, etc. Considérant les contraintes budgétaires actuelles, il ne serait pas possible de répondre à tous les projets relatifs à l'établissement d'école selon différents champs disciplinaires. Il conviendrait donc de déterminer des choix et des priorités en cette matière. Dans cette perspective, M. Seymour se demande s'il ne serait pas opportun de procéder d'abord à l'établissement d'un cadre général de recherche, lequel sera défini par le document d'orientations stratégiques, préalablement à la démarche proposée de la création de l'École.

La vice-doyenne explique que le rôle de l'École ne se pose pas uniquement au niveau de la recherche, mais également de la formation. Ce dernier rôle reste très significatif, considérant les besoins importants en formation, entre autres en regard de la mise à niveau des professionnels de la santé publique, ou du développement de programmes de grades. L'École constituera une structure favorable au développement de ces formations. La mise sur pied de l'École nécessitera certaines ressources; mais, à cette étape, elle peut s'appuyer sur la mise en commun des ressources des facultés partenaires. Par ailleurs, l'École ne se présente pas financièrement prioritaire par rapport à d'autres projets. Un autre point qu'il importe de signaler est que l'École permettra de développer des modes de fonctionnement qui favoriseront

davantage les collaborations entre les facultés, plutôt que des fonctionnements en silos fermés qui ne valorisent pas la mise en commun. La vice-doyenne souligne finalement que l'Agence canadienne de la santé publique a annoncé clairement son souhait de voir se développer des nouveaux programmes par le biais d'écoles de santé, à travers le Canada. Considérant les forces présentes à l'Université de Montréal dans les domaines liés à la santé publique, il apparaîtrait regrettable que notre institution ne prenne pas sa place dans ces développements. Par ailleurs, la volonté exprimée par l'Agence permet d'envisager que des financements seront dégagés.

M. Roger B. Richard mentionne que la santé publique correspond à un enjeu sociétal important au Canada mais également à l'échelle mondiale, plus particulièrement dans les pays en développement. Dans cette perspective, il apparaît important que l'Université affirme son expertise et son *leadership* dans ce domaine. M. Richard demande si l'Université a vérifié les possibilités de concertation avec d'autres universités du Québec, afin d'éviter des situations de compétitivité ou de dédoublement.

La vice-doyenne explique qu'à cette étape, et considérant la masse critique présente à l'Université —dont la composante médecine vétérinaire qui lui est exclusive—, le projet a concerné principalement les unités de l'Université. L'École restera toutefois attentive et ouverte aux possibilités de collaboration avec d'autres institutions. La vice-doyenne ajoute que la problématique de la concurrence a fait l'objet d'une réflexion du comité de travail, mais on ne s'attend pas à devoir composer avec une situation de compétition.

M. Louis Dumont souligne le travail important de réflexion effectué par les personnes qui ont participé à l'élaboration du projet présenté. Il déplore toutefois que le document ne rende pas compte concrètement du contenu du projet ainsi que des réflexions des divers comités qui y ont œuvré. Par exemple, il aurait paru approprié de définir les programmes qui concerneront l'École et d'en préciser les contenus, ou de préciser les objectifs spécifiques de l'établissement de cette École. M. Dumont s'interroge également sur les ressources physiques, humaines et financières qui seront mises à la disposition de l'École. Par ailleurs, il s'inquiète que des postes administratifs coûteux s'ajoutent et occasionnent une dérive, ou que de nouvelles structures soient créées de manière précipitée.

Sur les programmes concernés par la création de l'École, la vice-doyenne présente plusieurs programmes et options existants, entre autres à la Faculté de médecine, à la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine vétérinaire. Toutefois, il ne paraissait pas utile d'inclure dans la présentation du projet un répertoire de ces programmes, qui ont par ailleurs été identifiés dans le processus d'élaboration du projet, au niveau des sous-comités. Sur illustrer les démarches envisagées en matière de développement de programmes, la vice-doyenne précise que l'on a identifié les besoins en regard de l'établissement de nouveaux programmes, notamment dans le domaine de la santé mondiale, qui présente des besoins importants de formation. Ce champ de spécialisation requiert les expertises de plusieurs disciplines, dont la médecine, les sciences sociales et la médecine vétérinaire. Les expertises et compétences dans ces disciplines étant actuellement développées isolément, la structure présentée par l'École favorisera leur mise en commun, laquelle se traduira selon des formules diverses, dont celle de la création de programmes. La vice-doyenne mentionne finalement que la consultation des unités a été tenue sur la base de différents documents, dont des rapports intérimaires, à partir desquels plusieurs pistes de réflexion ont été identifiées en regard de la préparation du projet.

Sur les questions relatives aux structures administratives, la vice-rectrice adjointe explique que le projet vise l'établissement d'une structure souple qui permettra de faciliter les rapprochements entre les unités disciplinaires, et de servir de catalyseur en vue du développement de projets de formation, de recherche ou d'applications. L'établissement des projets ainsi définis suivra les procédures habituelles, et auprès des instances déjà en place.

Mme Marianne Kempeneers présente une question sur les besoins de ressources professorales qui seront générés par l'École, dans le contexte d'une structure transfacultaire qui collaborera avec les unités disciplinaires. Considérant la situation budgétaire actuelle, Mme Kempeneers s'inquiète que l'utilisation de ressources professorales provenant des

unités ne viennent à affaiblir celles-ci. Dans le cas où on procédera à l'ouverture de nouveaux postes, Mme Kempeneers demande si ces postes seront définis par les unités concernées, ou s'ils seront déterminés par l'École.

La vice-doyenne mentionne que ces questions ont été débattues au niveau du comité. Sur l'appartenance du professeur, il sera recommandé que le professeur relève de l'École ainsi que de sa Faculté de provenance. Sur les ressources professorales actuellement disponibles à l'Université, la vice-doyenne précise que l'on prépare actuellement un répertoire des professeurs œuvrant dans des domaines liés à la santé publique, qui seront invités à se joindre à l'École. Sur l'ouverture de nouveaux postes, la vice-doyenne explique que ceux-ci seront considérés selon les besoins et les demandes. Les nouveaux professeurs qui seraient engagés appartiendraient à des unités membres de l'École. Le recrutement porterait sur la santé publique interdisciplinaire, mais aura fait l'objet de discussions et de consensus.

M. Maxime Desmarais-Tremblay s'informe du degré de décision du conseil de l'École en regard de la coordination des programmes relevant des unités déjà existantes.

La vice-rectrice adjointe explique que les projets de programme seront traités par les instances habituelles –soit les instances départementales et facultaires. Le conseil de l'École participera aux consultations et concertations tenues au cours du processus d'élaboration des programmes.

M. Jean Portugais présente une proposition d'amendement à la proposition principale posée en regard de la création de l'École de santé publique. Se reportant au document de présentation, M. Portugais signale qu'à la page 2, à l'avant-dernier paragraphe, on mentionne la création d'un conseil interfacultaire qui comportera notamment des représentants de la direction de l'Université et des directions des Facultés concernées, ainsi que des représentants des professeurs, des étudiants et des organismes partenaires. M. Portugais propose que les recommandations relatives à la nomination des représentants des professeurs et des représentants des étudiants au conseil interfacultaire de l'École relèvent du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire. La proposition d'amendement est appuyée.

M. Portugais explique que l'amendement qu'il propose permettrait d'assurer une représentation équilibrée des unités concernées, et permettrait à l'Assemblée d'être informée des travaux de ce conseil.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne qu'il s'opposera à la proposition d'amendement présentée. Il explique que le conseil de l'École constituera une instance dont une partie du mandat portera sur des questions d'ordre académique, et l'autre partie, sur les questions liées aux développements de recherche. De ce fait, son rôle et sa composition se rapprocheront de ceux des conseils de Faculté, ainsi que de ceux des représentants aux conseils de direction de centres de recherche. Le *provost* estime que la désignation de la composition de ce conseil doit plutôt provenir de la base, au niveau de l'assemblée des professeurs et des chercheurs rattachés à l'École ou y collaborant, qui seront les mieux placés pour désigner leurs représentants à ce conseil. Considérant ces éléments, le *provost* estime qu'il serait dommageable et inapproprié que ces représentants soient nommés par un comité (le Comité de nomination de l'Assemblée) qui ne relève pas d'une instance académique et qui ne détient pas de compétences particulières dans le domaine de la santé publique.

M. Vincent Ranger exprime son malaise en regard de la proposition d'amendement. Il comprend que le rôle de l'Assemblée dans le cadre de la présentation de l'École tient plutôt à être saisie d'un document général d'orientation, et non de se prononcer sur les modalités de nomination au conseil de l'École. M. Ranger signale que si l'Assemblée devait traiter de cette question aujourd'hui, il conviendrait d'examiner d'autres propositions qui porteraient sur les modes de nomination, notamment en ce qui concerne la nomination des représentants étudiants. M. Ranger mentionne qu'il ne lui paraîtrait pas approprié de confier la nomination de ces représentants au Comité de nomination de l'Assemblée, d'autant qu'aucun étudiant ne siège à ce comité.

Considérant les arguments présentés, M. Portugais annonce qu'il retire sa proposition.

M. Portugais mentionne par ailleurs qu'il lui paraîtrait utile que l'Assemblée soit informée de la composition du conseil une fois qu'il aura été formé. S'adressant à la vice-doyenne de la Faculté de médecine, il dit comprendre que les responsables du projet ont dressé une liste des personnes qui feront éventuellement partie du conseil.

La vice-doyenne explique qu'une réflexion a été tenue sur la composition du conseil et sur le nombre de représentants selon les différentes catégories de membres (professeurs, chercheurs, étudiants, etc.). Elle précise qu'il n'a jamais été indiqué d'établir une liste de noms. Sur la constitution de l'assemblée, la vice-doyenne mentionne que celle-ci n'a pas été complétée. Il a paru préférable d'attendre que tous les professeurs qui souhaiteront s'associer à l'École aient eu l'occasion de le faire savoir.

Le président des délibérations demande si des membres s'opposent à ce que M. Portugais retire sa proposition d'amendement. Aucune objection n'étant présentée, la proposition est donc retirée.

L'Assemblée revient à l'étude de la proposition principale.

M. Giovanni de Paoli tient à féliciter l'équipe qui a travaillé au projet de création de l'École. Il rappelle que la Faculté de l'aménagement souhaite devenir un partenaire actif de l'École, entre autres par ses expertises en prévention. Il souligne l'intérêt présenté par la vision transversale proposée par le projet, qui facilite les regroupements au niveau de l'institution.

Mme Renée Béland s'informe des raisons de présenter le projet de l'École à l'Assemblée plutôt qu'à la Commission des études.

La vice-rectrice adjointe explique que l'École présentant une structure de fonctionnement spécifique et nouvelle, il a paru approprié de procéder à sa création selon les mêmes mécanismes prévus pour la création de structures académiques, soit l'Assemblée et le Conseil de l'Université.

M. Germain Lacasse s'informe du budget qui sera attribué à l'École en regard de ses besoins en ressources administratives et en ressources humaines. Il présente une inquiétude quant à la possibilité que l'attribution de cours ou la création de cours entraîne un impact sur certaines unités. Tout en reconnaissant la qualité du projet présenté, M. Lacasse signale des préoccupations sur la disponibilité des ressources nécessaires à sa réalisation.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise qu'à cette étape, le projet en est à une phase de conception. Il observe que le budget 2007-2008, dont la présentation est prévue à l'ordre du jour, ne prévoit rien pour l'École. Celle-ci devra compter sur la mise en commun des ressources actuelles des Facultés. Une fois créée, l'École développera sa stratégie. Dans l'éventualité d'un réinvestissement, les priorités seront établies au niveau de l'ensemble de l'Université et l'École fera partie ou non de ces priorités, selon la situation du moment. Le *provost* ajoute que l'année qui vient comportera plusieurs chantiers; le cas échéant, il paraîtra souhaitable que les nouveaux programmes liés à la santé publique soient offerts dès l'automne 2008.

Mme Marianne Kempeneers demande si l'établissement de l'École nécessitera l'installation d'infrastructures ou la construction de pavillons.

La vice-doyenne mentionne qu'il ne sera pas nécessaire de doter l'École de lieux nouveaux. Toutefois, il paraîtra souhaitable d'identifier et de rendre disponibles des lieux de regroupement.

M. Laurence McFalls veut s'assurer que l'on distingue le principe de la création d'une école consacrée à la santé publique de celui de la création de structures d'intervention, par exemple l'intervention humanitaire ou les interventions d'urgence. M. McFalls que ses travaux sur ce type d'interventions ont mené à la remise en question de leur efficacité. M. McFalls se dit inquiet quant à l'approbation de telles structures, ou de programmes qui seraient fondés sur des besoins servant à les justifier.

Sur la thématique de l'urgence, la vice-doyenne précise que les professeurs de santé publique travaillant dans ce domaine signalent depuis plusieurs années l'opportunité de créer une école de santé publique. La création de l'École ne se pose pas uniquement en fonction des opportunités de collaboration avec l'Agence canadienne de santé publique. Par ailleurs, le domaine de la santé étant, par définition, pluridisciplinaire, il apparaît important de définir une structure qui favorisera les regroupements.

M. Najib Lairini demande si une étude de marché a été effectuée en regard des clientèles potentielles. Il s'informe également de la portée de l'énoncé relatif à la contribution de l'École à la santé internationale (page 2 du document). M. Lairini s'informe des modalités envisagées en vue du montage de partenariats internationaux, ainsi que des organismes ou acteurs internationaux visés par ces partenariats.

La vice-doyenne explique que l'on n'a pas procédé à une étude de marché de manière systématique. Par ailleurs, on a procédé à une importante cueillette d'information sur les besoins en santé publique. Entre autres, on a observé que le nombre d'étudiants intéressés par les programmes en santé publique constitue un bassin important. Par ailleurs, le réseau de santé publique montre des besoins importants quant au rehaussement de la formation des intervenants de première ligne. Ces besoins ont été observés au Canada, mais également dans d'autres pays. L'École veut également miser sur le développement d'apprentissages ou de cours en ligne. Cette forme de formation permettra de rejoindre une clientèle internationale, tant francophone qu'anglophone ou hispanophone.

Sur les partenariats internationaux, la vice-doyenne mentionne que l'Université de Montréal dispose déjà d'une unité de santé internationale, laquelle a développé plusieurs projets en collaboration avec différentes facultés d'universités des pays du Sud. Cette unité fonctionne à partir des financements disponibles au niveau des instituts de recherche en santé du Canada, ou d'autres organismes comme l'Agence canadienne de développement international-ACDI. On estime par ailleurs que la force de regroupement qui sera occasionnée par la création de l'École facilitera les démarches auprès d'autres organismes.

M. Louis Dumont s'informe de la possibilité qu'un rapport soit présenté annuellement à l'Assemblée, sur le développement de l'École.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques convient de cette suggestion. Il indique qu'il présentera un rapport à l'Assemblée sur l'état de la situation de l'École à la fin de l'année prochaine.

M. Jean Portugais s'informe si des engagements financiers ont été pris de la part des partenaires, et dans quelle proportion.

La vice-doyenne indique qu'à cette étape de la présentation du projet, ces aspects n'ont pas encore été opérationnalisés. Dans le cadre de la préparation du projet, la contribution des organismes s'est concrétisée par la participation de personnes provenant de ces organismes au niveau des comités.

M. Jean Sirois mentionne que le document de présentation ne parvient pas à rendre compte de l'importance des travaux que le projet a nécessité pour sa préparation. Il souhaite aussi souligner que ce projet est envisagé depuis plusieurs années, et ne relève pas d'un effet de mode, mais, notamment, d'une volonté de répondre à des besoins réels de regroupement et de formation. M. Sirois précise que la Faculté de médecine vétérinaire est heureuse de participer à ce projet. Il signale certains domaines d'expertise en santé publique

développés par la Faculté au cours des années, dont l'épidémiologie. M. Sirois tient à féliciter la vice-doyenne de la Faculté de médecine ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la préparation de ce projet.

M. Vincent Ranger s'informe de la volonté qui a été exprimée au cours de la préparation du projet sur le développement de cours offerts en langues étrangères.

La vice-doyenne indique que cette idée a ressorti parmi d'autres idées évoquées au cours des réflexions menées. À cette étape, la teneur d'un tel développement n'a pas été déterminée. En premier lieu, il importera de définir les programmes de l'École selon la manière habituelle. L'École a souhaité maintenir la possibilité de développer des offres de formation ou de cours offerts en langue étrangère –entre autres selon la forme de formations à distance. Il reste qu'aucun développement concret n'a été précisé pour le moment.

M. Jean L. Rouleau signale que l'École constituera la première école de santé publique au Canada, et la première école francophone. Les regroupements qu'elle permettra constitueront un catalyseur important pour accentuer la mise en commun et l'interaction des recherches et des développements, et pour répondre aux besoins de formation, nombreux dans ce domaine, notamment en raison du niveau de formation des professionnels oeuvrant en santé publique, qu'il serait important de rehausser. M. Rouleau mentionne que ces besoins de formation existent tant au Québec et au Canada qu'en Europe. Il souligne finalement le rôle social significatif de l'École, et la qualité des expertises présentes à l'Université.

L'étude de ce point étant terminée, le président des délibérations invite les membres de l'Assemblée à passer au vote sur la proposition principale.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la création de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, conformément au document A-21/487^e/647.

À la suite d'une intervention de M. Serge Larochelle, le président des délibérations invite les membres à voter sur la proposition suivante :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité, plusieurs abstentions étant enregistrées, de suspendre l'Assemblée pour une période de dix minutes et de reprendre les travaux à compter de 16 heures.

L'Assemblée reprend ses travaux à 16 heures.

À la suite d'une intervention provenant du vice-*provost* et vice-recteur—Planification, le président des délibérations invite les membres à voter sur la proposition suivante :

Sur proposition dûment faite et appuyée, et considérant la décision de l'Assemblée au moment de l'adoption de l'ordre du jour de traiter le point 9 au plus tard à 16 heures, il est résolu, à l'unanimité, de modifier l'ordre du jour afin de procéder maintenant à l'étude du point 8 concernant le Livre blanc, pour une période de 20 minutes.

A-21/487^o/648

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques ayant présidé le Comité de la planification lors de sa réunion du 16 mai dernier —au cours de laquelle le Comité a adopté la version du Livre blanc soumise aujourd'hui à l'Assemblée—, il présente cette nouvelle version, consignée au document A-21/487^o/648. Auparavant, le *provost* rappelle qu'à la suite de l'étude de la première version du Livre blanc, lors de sa séance du 19 février dernier, l'Assemblée, lors de sa séance suivante du 19 mars, avait convenu de prolonger le dépôt des propositions présentées dans le cadre de son étude du Livre blanc (AU-483-8, 19 février 2007), et de ramener le document à l'attention du Comité de la planification, ainsi chargé de le réexaminer (AU-484-8, 19 mars 2007). Ainsi saisi de cette question, le Comité de la planification a mandaté un groupe de travail *ad hoc*, dont la composition a été présentée à l'Assemblée lors de sa séance du 16 avril (AU-485-3.2), et auquel a été adjoint un membre étudiant.

Se reportant au document de présentation, le *provost* signale les principaux changements qui ont été apportés au Livre blanc à la suite des travaux du groupe de travail *ad hoc*, avec l'approbation du Comité de la planification, et en donne lecture. Des modifications formelles mineures ont été également apportées au document.

M. Denis Monière présente des suggestions de reformulation dont le Comité de la planification pourra prendre note. À la page 15, à la dernière ligne, M. Monière propose de revoir l'utilisation de « à la demande des professeurs », en ce que le cadre de réflexion souhaité s'adresserait en fait à l'ensemble de la communauté universitaire. À la page 16, à l'alinéa e) de l'objectif 4, il suggère de remplacer « amorcer la simplification » par « procéder à la simplification ». À la page 20, dans l'objectif 2 de l'orientation vi, M. Monière suggère de vérifier la pertinence de l'usage de l'expression « université citoyenne »; à l'alinéa d) de cet objectif, il propose de remplacer « le développement de partenariats » par « la recherche de nouveaux partenariats ».

M. Roger B. Richard présente des suggestions de reformulation. À la page 24, à l'alinéa b) de l'objectif 5, il suggère d'ajouter : « en respectant la diversité des approches et des types de savoir et leur évolution dans le temps et l'espace en recourant notamment à des technologies de construction adaptables ». Dans la même page, à l'alinéa e) de l'objectif 5, M. Richard propose d'ajouter : « et soutenir les réflexions à portée environnementale dans le développement du campus intégré, en recourant notamment à des composants pré usinés, de façon à minimiser l'impact de la construction sur le site et à assurer un meilleur contrôle des coûts ». M. Richard souhaite que les suggestions qu'il a présentées soient portées à l'attention du Comité de la planification.

M. Samir Saul présente un avis favorable au travail de réécriture qui a été apporté au Livre blanc. Pour l'ensemble du document, il mentionne qu'il a relevé des corrections de forme (vocabulaire, anglicismes, syntaxe) qui pourront être transmises au Comité de la planification.

M. Samir Saul présente trois propositions d'amendement au document, le premier au deuxième exergue de la *Note au lecteur* (page 2), le second à l'intitulé de l'objectif 5 de l'orientation iv (page 16), le troisième à l'objectif 1c) de l'orientation v (page 17). Les trois propositions d'amendement sont appuyées.

La première proposition d'amendement est soumise à l'Assemblée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité. Conséquemment, la dernière phrase du deuxième exergue de la *Note au lecteur* (page 2) est amendée et se lira : « Ces plans d'action établiront des priorités et seront soumis pour discussion aux instances, notamment à l'Assemblée universitaire, avant leur déploiement ».

La deuxième proposition d'amendement est soumise à l'Assemblée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité. Conséquemment, l'intitulé de l'objectif 5 de l'orientation IV (page 16) est amendé et se lira : « Optimiser la valorisation des résultats de la recherche ».

La troisième proposition d'amendement est soumise à l'Assemblée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité. Conséquemment, l'objectif 1c) de l'orientation V (page 17) est amendé et se lira : « Favoriser le recrutement d'étudiants internationaux et adapter les mécanismes et les structures d'accueil et d'intégration à leurs besoins, et faciliter, le cas échéant, leur apprentissage du français ».

La durée allouée à l'étude du Livre blanc étant écoulée, le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à l'étude du point 9, sur le budget.

Mme Diane Labrèche propose de prolonger de dix minutes la durée allouée à l'étude du Livre blanc; la proposition est appuyée. Une objection étant posée, l'Assemblée procède au vote sur la proposition de prolongation, laquelle est adoptée à la majorité.

M. Pierre Trudel annonce que dans l'éventualité d'une décision de l'Assemblée favorable au Livre blanc, il proposera la création d'un comité de suivi, afin de s'assurer que les décisions prises dans une perspective de développement soient conformes aux orientations énoncées dans le Livre blanc.

Une proposition d'amendement est présentée par Mme Louise Larivière, et appuyée, suggérant de modifier le titre de l'orientation III, de même que l'expression correspondante utilisée au troisième paragraphe (page 3), comme suit : « Le personnel enseignant et le personnel non enseignant ».

Le recteur, ainsi que Mme Chantal Gamache et M. Laurence McFalls présentent des interventions se posant à l'encontre de la proposition présentée, considérant l'importance de préserver la désignation du statut professoral dans ces énoncés.

Considérant ces interventions, Mme Larivière présente un sous-amendement à sa proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est modifiée comme suit : « Les professeurs, les chargés de cours et le personnel de soutien et d'administration ». L'Assemblée accepte que cette modification soit apportée à la proposition d'amendement. Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement ainsi modifiée est adoptée à l'unanimité.

M. Michel Seymour souligne la qualité du travail réalisé par le groupe de travail *ad hoc*. Il signale l'intérêt avant tout constructif qui est manifesté à travers les interventions présentées dans le cadre de l'Assemblée par ses divers membres.

Le *provost* remercie les membres du groupe de travail, ainsi que l'ensemble des membres de la communauté universitaire, qui ont participé à l'élaboration du Livre blanc, à travers les différentes étapes de sa préparation, laquelle a comporté plusieurs niveaux de consultation.

L'Assemblée est invitée à se prononcer en regard du Livre blanc. Le vote n'étant pas demandé :

l'Assemblée universitaire, à l'unanimité, entérine le Livre blanc intitulé *L'Université de Montréal : une force de changement*, conformément au document A-21/487⁹/648 modifié, et en tenant compte des suggestions qui seront transmises au Comité de la planification.

Tel qu'annoncé précédemment, M. Pierre Trudel donne lecture d'une proposition qu'il soumet à l'Assemblée en lien avec sa décision d'entériner le Livre blanc, et portant sur l'établissement d'un comité. La proposition est appuyée; elle se lit comme suit :

Considérant le caractère fondamental du Livre blanc UdeM 2010,

Considérant qu'il présente le cadre stratégique qui doit guider l'activité de l'Université à moyen terme,

Considérant la nécessité d'arrimer les plans d'actions, de même que les décisions à caractère structurant prises par l'Université, aux orientations retenues dans le Livre blanc UdeM 2010,

L'Assemblée universitaire crée le Comité du suivi du Livre blanc UdeM 2010.

Le comité est constitué de cinq membres de l'Assemblée désignés par celle-ci.

Le comité a pour mandat d'examiner les plans d'action et toute décision ayant un effet structurant sur l'Université afin de s'assurer de leur conformité à l'une ou l'autre des sept orientations énoncées dans le Livre blanc UdeM 2010, et de faire toutes recommandations qu'il juge pertinentes à l'Assemblée universitaire.

Deux interventions sont présentées, par le *provost* et par M. Germain Lacasse, convenant de l'importance des objectifs de transparence et d'imputabilité qui ont fondé la proposition présentée, et soulignant principalement la nécessité de réfléchir davantage aux instances qui seront les mieux appropriées pour réaliser le suivi relatif au Livre blanc, ainsi qu'au rôle du Comité de la planification dans une perspective selon laquelle la responsabilité du Livre blanc lui revient.

Considérant le temps très réduit qui reste pour disposer de la proposition présentée, l'Assemblée, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, convient de mettre en dépôt la proposition relative à la mise en place d'un comité de suivi du Livre blanc, et d'en reporter l'étude à une séance ultérieure.

AU-487-9 Rapport du Comité du budget de l'Assemblée sur le projet de budget 2007-2008 de l'Université

AU-487-9

A-21/487^e/649 et A-21/487^e/651

Les membres ont reçu le document A-21/487^e/649, sur le budget de fonctionnement pour l'année 2007-2008.

Le président des délibérations donne la parole au président du Comité du budget de l'Assemblée. Le président du Comité annonce que, préalablement à sa présentation, il souhaite donner la parole au vice-recteur exécutif, afin qu'il présente à l'Assemblée les nouvelles règles budgétaires.

Le vice-recteur exécutif présente les règles mises en place dans le cadre de la préparation du budget 2007-2008. Les démarches effectuées ont donné lieu à la définition d'un budget de transition, pour lequel l'allocation revenus et des postes budgétaires sont déterminés par fonction. La présentation du vice-recteur est assistée par des acétates électroniques, auxquelles il se reporte; copie imprimée des acétates seront transmises aux membres à la suite de la séance (A-21/487^e/6520). La présentation précise les objectifs recherchés par l'établissement des nouvelles règles, le rôle du Comité du budget du Comité exécutif en regard de la préparation du budget 2007-2008, et des éléments contextuels —soit : la dette de la province et son PIB (excluant les déficits des hôpitaux et des universités), les décisions du MELS (situation de sous-financement des universités), et la situation de l'Université. En regard de la préparation d'un budget de transition pour l'année 2007-2008, et pour chacune des unités et services, trois déterminants ont été pris en compte : la base historique (déterminant de premier

niveau), les revenus générés (déterminant de deuxième niveau) et les priorités institutionnelles (déterminant de troisième niveau). La présentation du vice-recteur précise par la suite les principes directeurs de la réforme engagée dans le cadre du budget de transition –la période de transition serait de l'ordre de cinq ans—, et décrit les différents tableaux de données relatifs au budget 2007-2008 pour les facultés et pour les services. Les nouveaux modèles d'attribution sont décrits aux pages 13 à 15 (facultés) et aux pages 18 à 20 (services). Le tableau de la page 21 précise les attributions en fonction du financement des grandes fonctions universitaires par EETP. Les tableaux décrits aux pages 24 et 25 présentent un résumé de l'attribution des revenus et dépenses selon les diverses fonctions budgétaires (fonction enseignement, fonds internes de recherche, fonction soutien, fonction bâtiments et terrains, service de la dette).

Selon la décision du Comité exécutif lors de sa séance du 15 mai dernier, l'acceptation de recommander au Conseil l'adoption d'un budget de transition est accompagnée de la condition de la production d'un plan de contingence d'ici novembre 2007; ce plan décrira la réduction des dépenses en vue de contrer la potentielle non concrétisation des revenus anticipés, tant les revenus nouveaux que ceux déjà prévus. Le déficit résultant de l'exercice 2007-2008 s'élève à près de 20 M \$, et représentant une proportion de 4 % du budget de l'Université.

Le vice-recteur souligne la teneur importante du travail accompli par les membres du Comité du budget, de la Direction des finances et du rectorat dans la préparation du budget.

Par la suite, le président du Comité du budget de l'Assemblée présente le rapport du Comité sur le projet de budget pour l'année 2007-2008 en se reportant au document A-21/487^e/651; sa présentation est assistée par des acétates électroniques du document. Les différents tableaux du document présentent les revenus et les dépenses pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007, à des fins comparatives avec les données présentées pour l'exercice 2007-2008, quant aux revenus et dépenses envisagés. Les données relatives au déficit et au déficit après ajustements sont incluses dans les dépenses.

La présentation du budget étant complétée, les membres qui le souhaitent présentent leurs questions.

M. Jean Portugais observe que la nouvelle approche qui se présente comme une approche d'appariement aux revenus générés représente un changement marqué. Il remet cette approche en question, en ce qu'elle lui semble correspondre à une attitude entrepreneuriale. M. Portugais précise que, par exemple, cette approche exercera des impacts sur les facultés dont les programmes sont contingentés. M. Portugais présente des inquiétudes sur le fait que le budget octroyé ne comporte pas la valeur des avantages sociaux. Il estime que cette formule risque de pénaliser le recrutement de professeures en regard de leur accessibilité aux congés, dont les congés de maternité.

Le recteur explique que l'approche budgétaire selon laquelle sera appliqué l'appariement aux revenus générés tiendra également compte, dans les unités académiques, des priorités académiques et de développement; de plus, une péréquation sera effectuée à l'interne, en regard des disparités entre les unités. L'approche proposée tenant compte de priorités institutionnelles, il ne paraît pas approprié de la définir comme étant entrepreneuriale. Cette approche se situe également plus près des besoins sociétaux.

Le recteur ajoute que la nouvelle approche n'aura pas pour effet que la valeur des avantages sociaux ne soit plus comprise dans le budget octroyé, ce qui donnerait lieu à des situations d'iniquité. Les engagements pris envers tous les membres de la communauté seront maintenus. La présentation du président du Comité du budget de l'Assemblée a par ailleurs montré une augmentation importante de la partie liée aux bénéficiaires marginaux. Les conditions des employés ne se trouvent pas remises en question.

M. Germain Lacasse s'informe des modifications apportées par le MELS en regard de la fonction enseignement. Par la suite, M. Lacasse demande en quoi le nouveau modèle budgétaire apparaît plus équitable.

Le vice-recteur exécutif explique que les modifications apportées par le MELS au financement de la fonction enseignement découlent de la nouvelle grille de financement du Ministère, qui a déjà été présentée. Cette grille donne lieu à une pondération différente, selon les disciplines. De ce fait, des corrections qui en ont découlé ont permis une certaine bonification pour l'Université, puisque des disciplines qui étaient jusqu'alors sous-évaluées ont été évaluées selon des critères plus représentatifs de la réalité.

En réponse à la deuxième question présentée par M. Lacasse, le vice-recteur indique que l'équité recherchée par le nouveau modèle budgétaire se situe au niveau des comparables entre les facultés de l'Université et les facultés correspondantes des autres universités québécoises, en regard des coûts observés.

M. Vincent Ranger demande si les revenus et dépenses associés aux revenus générés par les frais technologiques sont compris dans le montant de 16,8 M \$ indiqué pour l'année 2007-2008.

Le vice-recteur exécutif précise que le budget de gestion de la DGTIC pour l'année 2007-2008 (page 27 du Budget de fonctionnement), s'élevant à près de 16,8 M \$, inclut les revenus générés par les frais technologiques dégradés de 1 M \$ et de la réduction consentie par l'Université (représentant ainsi un montant approximatif de 3 M \$).

M. Ranger indique que, considérant que le budget de la DGTIC pour l'année 2007-2008 présente une diminution, il apparaît déplorable que la participation financière des étudiants aux technologies de l'information soit utilisée d'une telle façon.

Sur cette question, le vice-recteur signale que l'ordre de compression pour l'année 2007-2008 est inférieur à celui des années précédentes.

M. Maxime Desmarais-Tremblay déplore que les bourses internes n'aient pas été augmentées au cours de cette année, ainsi que le fait qu'aucune augmentation ne paraît prévue pour les prochaines années. Cette situation n'apparaît pas cohérente en regard de l'implantation d'une politique de financement intégré aux études supérieures. Dans un tel contexte, M. Desmarais-Tremblay demande de quelle manière l'Université prévoit implanter cette politique sans par ailleurs mettre en place un programme mieux adapté de financement interne.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques mentionne qu'en regard du budget *pro forma* 2007-2011 (annexe 1 du Budget de fonctionnement), le budget alloué aux bourses s'élève à près de 8 M \$. Ce montant provient des fonds courants, et n'a pas subi de diminution au cours des deux dernières années. Considérant l'apport de ce financement interne, demeuré au même niveau, les solutions envisagées dans le cadre de la politique intégrée résident davantage dans une redistribution plus adéquate des fonds, plutôt que dans leur augmentation. Des efforts de capitalisation des fonds liés au soutien des étudiants des cycles supérieurs seront également envisagés dans le cadre de la campagne de financement.

Se référant à l'adoption du budget provincial, M. Najib Lairini s'informe de quelle manière l'apport additionnel représenté par les montants qui proviendraient de l'augmentation des droits de scolarité sera intégré au budget. Par ailleurs, M. Lairini se dit étonné du montant attribué à la DGTIC, considérant les besoins relatifs à la restructuration de ce service.

Considérant la possibilité de l'augmentation des droits de scolarité, le vice-recteur exécutif précise que le budget 2007-2008 comporte une entrée de fonds de l'ordre de 2,5 M \$.

Le vice-recteur explique que les montants relatifs à la restructuration de la DGTIC ne figurent pas dans le budget de fonctionnement, mais dans un budget distinct de capitalisation. Ainsi, en lien avec les améliorations identifiées, des montants ont été prévus pour diverses opérations (acquisition d'une nouvelle dorsale, déploiement de la technologie sans-fil, autorisation de licences d'utilisation de logiciels, etc.), totalisant près de 20 M \$.

Considérant les principes énoncés en regard des nouvelles règles de gestion ainsi que les conditions indiquées aux unités quant à la présentation d'un budget équilibré, M. Michel Seymour s'interroge sur la compatibilité de ces nouveaux principes avec l'expérience historique des unités.

Sur les règles de gestion et de contrôle budgétaires (pages 42 et 43 du Budget de fonctionnement), le vice-recteur exécutif précise que le terme « unités » désigne les facultés, et n'inclut pas les départements des facultés départementalisées. Par ailleurs, l'application des nouvelles règles sera effectuée de manière progressive, tout en visant l'atteinte de budgets équilibrés. Le mode de budgétisation qui est proposé veut encourager de meilleurs taux d'inscription et de diplomation aux différents cycles d'études; les objectifs devront être modulés en conséquence. Par ailleurs, les revenus qui seront générés pourront être réinvestis en fonction du mandat académique des unités, et favoriseront l'atteinte progressive des cibles. Il reste que le doyen a la prérogative d'appliquer une péréquation interne.

M. Samir Saul demande quelles sont les priorités institutionnelles auxquelles la présentation du budget a référé, et si ces priorités ont été intégrées à des plans d'action.

Au sujet des priorités institutionnelles, le vice-recteur exécutif mentionne que six priorités générales ont été identifiées dans le cadre du budget, dont le recrutement, la grande campagne de financement, la sécurité, la santé, l'amélioration des processus d'environnement durable. Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que d'autres priorités ont également été identifiées, dont le rehaussement des collections des bibliothèques, l'évaluation des programmes, le soutien aux doctorats internationaux et le soutien technologique à l'enseignement et aux cours. L'identification des priorités ne se veut pas limitative. En lien avec ces priorités, des démarches et projets précis ont été identifiés et mis en marche. Les fonds prévus pour ces réalisations ont été mutualisés dans le fonds de relance.

M. Louis Dumont présente des réserves quant au modèle budgétaire proposé, notamment sur la mesure visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses des unités. Il fait part d'inquiétudes liées au fait que le nouveau modèle pourrait occasionner l'alourdissement de la charge professorale, considérant que des postes de professeurs restent à combler à l'heure actuelle et que cet aspect ne figure pas dans les priorités; cette situation pourrait nuire à la qualité de la formation. Par ailleurs, M. Dumont mentionne qu'il s'explique mal le fait que des dépenses d'immobilisation soient intégrées aux postes budgétaires du fonds de fonctionnement; il considère que les dépenses de fonctionnement de l'Université devraient concerner principalement les activités d'enseignement et de recherche. M. Dumont s'informe de la modalité mentionnée à la page 28 du budget, sur le transfert de portions de salaires de cadres académiques à leur unité de rattachement. Sur le fait que l'Université prévoit mettre en réserve les montants qui découleront de l'augmentation des droits de scolarité jusqu'à ce que l'équilibre financier soit atteint, M. Dumont estime que ces montants devraient plutôt être utilisés afin d'assurer le maintien des activités de formation.

Sur la note figurant à la page 28 du budget de fonctionnement, indiquant que le salaire des professeurs officiers de l'Université sera imputé dans leur faculté d'attache, le vice-recteur exécutif précise qu'il ne s'agira pas d'ajouter ces montants aux dépenses des facultés, mais plutôt de les attribuer à la faculté.

M. Roger B. Richard reçoit favorablement le fait que le budget proposé prend en considération non seulement la base historique, mais également les revenus générés et les priorités institutionnelles. Le modèle proposé peut sembler contraignant pour les facultés dont les programmes sont contingentés. Toutefois, il serait possible d'appliquer une pondération, en déterminant le revenu généré par les programmes en fonction de leur capacité d'accueil; le fait de décontingenter certains programmes générera une portion additionnelle de clientèles.

Le vice-recteur exécutif convient de l'avis présenté. Il mentionne que l'identification de priorités et de projets institutionnels permettra d'améliorer la situation au cours

des cinq prochaines années. Le vice-recteur précise que les développements envisagés prévoient nécessairement l'engagement de professeurs.

M. Jean Wilkins demande si l'exercice budgétaire proposé aura pour effet de fragiliser davantage les facultés abritant des programmes contingents.

Le vice-recteur exécutif ne croit pas que la situation déjà difficile de ces facultés sera accentuée en raison de la formule budgétaire. Par ailleurs, le vice-recteur signale qu'il n'apparaîtrait pas raisonnable d'accentuer le déficit important cumulé par l'Université. Il rappelle que le déficit accumulé excède maintenant 100 M \$ et est accompagné d'un déficit de capitalisation de 788 M \$; cette dette représente environ le double de ce que l'Université génère en revenu annuellement.

Monsieur Denis Monière présente une question sur les variations importantes observées pour le poste « Administration », et sur les raisons de la croissance des dépenses à ce poste. M. Monière une deuxième question, sur les modalités de la décentralisation proposée par la formule budgétaire qui seront appliquées selon les facultés. M. Monière remarque que la décentralisation ne sera pas opérée à tous les niveaux, entre autres au niveau des dépenses; par exemple, l'embauche d'un professeur doit être autorisée par le *provost*. Par ailleurs, et donnant l'exemple du Département de sciences politiques, M. Monière observe que le manque de ressources professorales ne permettra pas de d'augmenter les revenus, par exemple par l'augmentation des clientèles.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que par rapport à la décentralisation prévue par les nouvelles modalités, on doit toutefois considérer que la décision d'attribuer un poste reste tributaire de la disponibilité effective des ressources nécessaires. Il apparaît donc nécessaire que la planification relative à l'ouverture de postes de professeurs ne soit pas limitée à la Faculté, et respecte les processus en vigueur. Le *provost* précise que les stratégies que les facultés seront appelées à développer en regard d'objectifs parallèles de croissance et de qualité de formation représentent un défi important. Une péréquation devra donc être effectuée à l'interne, en vue d'une redistribution plus équitable des montants attribués à l'enseignement et à la recherche, et afin d'assurer aux unités un financement qui leur permette de rester concurrentielles. Le défi, pour les unités et pour l'Université, dans un effort collectif, sera d'établir les stratégies et les leviers nécessaires à maintenir la qualité de la formation et, parallèlement, à développer le corps professoral de manière adéquate et concurrentielle. L'établissement de budgets équilibrés et en cohérence avec les revenus générés permettra de mieux gérer la situation concurrentielle de l'institution.

En réponse à la première question présentée par M. Monière, M. Jean L. Rouleau précise que dans le budget *pro forma* 2007-2011 (page 15 du budget de fonctionnement), la variation des dépenses au poste budgétaire « Administration » tient principalement à des ajouts budgétaires qui ont été indiqués pour l'année 2007-2008, en lien avec la campagne de financement.

Mme Anne-Marie Boisvert signale que, à travers les diverses inquiétudes liées à la situation financière des universités, il apparaîtra nécessaire de développer un discours public cohérent sur le fait que ces institutions restent sous-financées en regard des besoins et des exigences propres à leur mission.

M. Jean Portugais présente des réserves sur certains choix budgétaires effectués dans le cadre de la préparation du budget, sur l'approche entrepreneuriale qui semble proposée, et sur les conséquences probables des nouvelles imputations des facultés sur la qualité des enseignements et sur le recrutement professoral. M. Portugais énumère certains postes ou services pour lesquels l'Université devrait revoir son financement. Il déplore également le fait qu'une partie des immobilisations ait été imputée au fonds de fonctionnement. Considérant la nouvelle approche proposée, M. Portugais annonce qu'il va présenter une proposition afin de déterminer des modalités de suivi sur l'application de la nouvelle approche budgétaire.

Une proposition est présentée par M. Jean Portugais, sur un mandat qui serait confié au Comité du budget de l'Assemblée; la proposition est appuyée, et se lit comme suit :

Attendu que l'Université est un service public,

Attendu l'importance de l'universalité des savoirs et des formations,

Attendu que la diversité des disciplines est une richesse pour la collectivité,

Attendu que l'Université est le lieu d'interaction des disciplines,

Attendu que la nouvelle approche budgétaire (notamment l'appariement aux revenus générés) aura des conséquences sur nombre de disciplines et de facultés,

L'Assemblée universitaire convient de la nécessité d'évaluer l'impact de la nouvelle approche budgétaire sur l'Université, sa mission et les disciplines,

L'Assemblée universitaire mandate son Comité du budget pour analyser cet impact et pour faire rapport à l'Assemblée au moins une fois par trimestre.

Il est demandé de vérifier le quorum.

La secrétaire générale précise que le quorum correspond au tiers des membres. L'Assemblée comptant 114 membres, le quorum doit correspondre à 38 membres présents. Après vérification, 32 membres étant présents, l'Assemblée met fin à sa séance.

AU-487-10 PROCHAINE SÉANCE AU-487-10

La prochaine séance aura lieu le 17 septembre 2007, à 14 heures.

AU-487-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-487-11

La séance est levée à 18 heures.

Adopté le 15 octobre 2007 – Délibération AU-490-2.2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier